

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
DE MEYRARGUES



Séance du jeudi 10 avril 2025
à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	26

Secrétaire de séance :		Sandra THOMANN.
Conseillers municipaux présents :	20	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Béatrice MICHEL, Peggy MAGNETTO, Louis BURLE, Dominique GIRAUD, Stéphane DEPAUX, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	6	Daniel BARBIER (à Brigitte DAILCROIX), Mireille JOUVE (à André LALAUZE), Frédéric BLANC (à Gilles DURAND), Emilie KACHKACH (à Maria-Isabel ROSADO MARCHENA), Audrey REMEDIOS BRUN (à Stéphane DEPAUX), Dominique GIRAUD-CLAUDE (à Gilbert BOUGI).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	1	David FRUTTERO.

Délibération n° D2025-22FS

Objet : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
EXERCICE 2025 – ADOPTION.

Exposé des motifs :

Le débat d'orientation budgétaire, qui doit précéder le vote du budget primitif, a souligné les grands axes des budgets primitifs de la Commune pour 2025. Concernant ce budget, il est construit et élaboré conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57, applicable depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le budget principal est présenté par nature de dépenses et de recettes, croisé d'une présentation fonctionnelle.

Il est voté par chapitre globalisé, par nature avec référence fonctionnelle.

Visas :

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L. 2311 à L. 2343-2 et L. 5217-10-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n°D2023-86-FS du 14 décembre 2023 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal au vu de la délibération D2025-16FS du 20 mars 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°D2023-19FS du 10 avril 2025 portant affectation du résultat ;

Vu la délibération du conseil municipal n°D2023-20FS du 10 avril 2025 portant vote des taux de la fiscalité locale ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Vu la note de présentation brève et synthétique transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

Vu la maquette budgétaire présentée aux membres de l'assemblée délibérante ;

Considérant que la dotation globale de fonctionnement attribuée à la commune ayant été rendue accessible le 31 mars 2025 et que, son montant désormais connu, il a été intégré en recette de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : Voter le budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2025, équilibré en dépenses et en recettes, selon les grands équilibres présentés ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300595-20250410-D2025_22FS-

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II	
A	

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 661 966,85	1 127 741,00
+	+	+

REPORTS	728 833,21	1 001 262,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		(si solde positif)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	1 261 797,06
=	=	=

Total de la section d'investissement (2)	3 390 800,06	3 390 800,06
--	--------------	--------------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 399 403,82	4 328 867,00
+	+	+

REPORTS	0,00	0,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		(si excédent)
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	70 536,82
=	=	=

Total de la section de fonctionnement (3)	4 399 403,82	4 399 403,82
---	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (4)	7 790 203,88	7 790 203,88
----------------------------	---------------------	---------------------

Article 2 : DIRE que Monsieur le Maire transmettra la présente à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au titre du contrôle de légalité, ainsi qu'à Monsieur le chef du service de gestion comptable d'Aix-en-Provence, en tant que pièce justificative.

Pour (présents et pouvoirs)	20	POUSSARDIN Fabrice GRÉGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Éric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis GIRAUD Dominique KACHKACH Émilie
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Abstentions (présents et pouvoirs)		

La Secrétaire de séance
Sandra THOMANN



Le Maire
Fabrice POUSSARDIN



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

25 Avril 2025

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2025

Application agréée E-legalite.com